



honoraires avocat dans divorce a l amiable

Par nat, le 06/04/2009 à 09:48

Bonjour,

Nous divorçons a l'amiable avec mon mari. Comme j'ai peu de revenus mais pas droit a l'aide juridictionnelle, il m'a conseillé de ne pas prendre d'avocat à part, de simplement contacter son avocat a lui (il a droit a l'aide) et de ne faire que signer les papiers nécessaires, ce qui m'éviterait des frais supplémentaires alors que notre divorce ne présente aucun contencieux à régler. Son avocat a appuyé l'idée et a demandé que je le contacte. je l'ai donc fait , il m'a confirmé que je n'avais pas besoin d'un avocat séparé, qu'il me suffisait de signer les papiers en temps voulu et que nous devrions être une fois présents ensemble avec mon mari pour la signature définitive. (détail: il était a-do-ra-ble au téléphone).

Il a demandé que je le recontacte un mois plus tard et m'a demandé de venir le voir pour signer des papiers. je lui est demandé très poliment si je ne pouvais pas recevoir ces papiers par la poste plutôt, habitant à 600 km et ayant des obligations de présence chez moi. il a accepté, mais cette fois-ci de manière presque impolie, très désagréable, me laissant bouche-bée

Je viens de recevoir ce courrier de lui: demande de nombreux renseignements précis sur mes revenus, dettes, possession, diplômes, formations, santé...; un formulaire de requête de divorce à signer et une facture de 1196 euros! (dont 8.84 euros de frais de plaidoirie.

Mon mari lui a téléphoné pour lui demander des explications, l'avocat a refusé de lui expliquer quoi que ce soit, il a simplement dit: "Nous nous sommes arrangés avec votre épouse, c'est entre elle et moi". Ce qui est totalement faux.

Donc: Oui, j ai été ignorante et j'aurais dû lui demander si le simple fait de lui parler au téléphone 5 minutes (à sa demande) aller me coûter quelque chose et combien, mais

1. N'était il pas de son devoir de m'informer?

2. Dois-je payer cette somme?

3. Si je dois payer pour mon divorce , puis je refuser de payer cet homme (son seul travail pour moi a été de m envoyer un courrier avec facture) et chercher un avocat plus honnête et peut-être moins cher?

Je vous remercie

Natacha

Par ardendu56, le 07/04/2009 à 22:07

Nat, bonsoir

Dans la procédure de divorce par consentement mutuel, les époux peuvent choisir des avocats différents ou bien opter pour un avocat commun. Cette dernière option permet de

réaliser une économie substantielle, mais implique que les époux se soient entendus sur l'ensemble des conséquences du divorce.

En cas de désaccord des époux, l'avocat commun ne pourrait prendre parti pour l'un des époux.

Dans cette dernière hypothèse, la déontologie de l'avocat imposera alors à chacun des époux de choisir son propre avocat, sans qu'aucun des époux ne puisse garder l'avocat commun.

Je trouve que votre avocat manque de déontologie.

Le prix d'un divorce varie du simple au triple de 1 000€ à 3 000€ (soit de 500€ à 1 500€ par personne) sans parler de l'AJ.

http://forum.aufeminin.com/forum/f344/___f2318_f344-Cout-d-un-divorce-par-consentement-mutuel.html

Oui vous pouvez prendre votre propre avocat, rien ne vous oblige à prendre celui de votre mari. Ou encore, lui demander de baisser son prix.

Bien à vous.